

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission spéciale du Règlement

Convocation¹

Mercredi 22 mars 2023 – à l’issue du Bureau élargi
Salle des séances plénières
Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles

Ordre du jour

- 1. Proposition de modification du Règlement visant à remplacer l’article 42^{ter} concernant les commissions délibératives entre parlementaires et citoyens composées de députés et invitant des citoyens tirés au sort et l’annexe relative au vade-mecum et glossaire du 10 juillet 2020 établis par le groupe de travail « Commissions délibératives » déposée par Mme Magali Plovie doc. 111 (2022-2023) n° 1**
 - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (*vote*)
 - Exposé de Mme Magali Plovie, auteure de la proposition
 - Discussion générale
 - Discussion et vote des articles
 - Vote de l'ensemble de la proposition de modification du Règlement

2. Divers

¹ Dans les conditions de l’article 20.1, a, du Règlement, les réunions de la commission spéciale du Règlement se tiennent à huis-clos.

Composition de la commission

Présidence : Mme Magali Plovie

Vice-présidences : M. Hasan Koyuncu, Mme Viviane Teitelbaum, M. Michael Vossaert

Membres :

PS : Mme Delphine Chabbert, M. Hasan Koyuncu, M. Jamal Ikazban

Ecolo : Mme Magali Plovie, Mme Farida Tahar

MR : Mme Viviane Teitelbaum, M. Gaëtan Van Goidsenhoven

DéFI : M. Jonathan de Patoul, M. Michael Vossaert

PTB : Mme Stéphanie Koplowicz, M. Petya Obolensky

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).